



## MOTION

### ***La responsabilité des donneurs d'ordres doit être engagée***

Les salariés du Niveau 2 de la distribution de la presse, ne sont couverts par aucune convention collective.

Seule une minorité d'entre eux, les salariés de la Société de presse parisienne service, et des Société d'agence et de diffusion, bénéficie d'accords d'entreprise (eux-mêmes récemment revus à la baisse).

La majorité, salariés des PME, n'a aucun statut social. Pourtant, tous effectuent le même travail avec le même matériel pour les mêmes donneurs d'ordres, c'est les messageries de presse, dont l'actionnaire principal est Arnaud Lagardère.

Tous les salariés sont devenus aujourd'hui la variable d'ajustement des orientations libérales prises ces dernières années.

Les actionnaires veulent casser le système de distribution issu de la Libération, basé sur la solidarité et garant du pluralisme de la presse.

Les syndicats de la Filpac-CGT réunis en congrès ce 8 novembre, veulent que les responsabilités des donneurs d'ordres de la distribution de la presse soient engagées.

Avec les salariés du Niveau 2, les syndicats exigent :

- l'ouverture immédiate de négociations avec les donneurs d'ordres, les organisations syndicales des salariés, les employeurs et les organisations patronales pour élaborer une nouvelle convention collective garantissant un statut social comprenant notamment, la reconnaissance de la pénibilité et donc un droit à la retraite anticipée pour les personnels concernés, l'accès aux caisses sociales professionnelles, le droit à la formation, une sécurité sociale professionnelle.

Les syndicats exigent de plus que leur fédération soit partie prenante comme interlocuteur syndical dans tous les projets de restructurations afin que dans toute fusion la question sociale soit primordiale et donc prioritaire.

***Lille, le 8 novembre 2007***